

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2106 :

Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés, de documents sonores, audiovisuels et multimédias - Autorisation de signature des lots n°1, 2, 3, 4, 6 et 7)

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Accusé de réception en préfecture
974 2025-20251022-42-2106-DE
Date de signature : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2106 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés, de documents sonores, audiovisuels et multimédias - Autorisation de signature des lots n°1, 2, 3, 4, 6 et 7).

Médiathèque - Direction Générale des Services à la Population

• Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, sous la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert, pour l'acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés, de documents sonores, audiovisuels et multimédias pour la médiathèque de la Ville de Saint-Pierre.

• Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 16 juin 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au mercredi 23 juillet 2025 à 15h00 (heure locale).

La consultation est décomposée en sept (07) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct, et ce en application de l'article L2113-10 du CCP.

Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu avec un minimum et un maximum en valeur en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du CCP. Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur des accords-cadres à bons de commande sont fixés annuellement comme suit :

DESCRIPTION DES Fournitures	Montant annuel (€ HT)	
	Minimum	Maximum
Lot 1 « Littérature générale pour adultes »	40 000	300 000
Lot 2 « Littérature générale pour la jeunesse »	25 000	100 000
Lot 3 « Bandes dessinées pour enfants et adultes »	15 000	45 000
Lot 4 « Fonds local et régional : livres et bandes dessinées »	6 000	24 000
Lot 5 « DVD, Blu-ray »	20 000	60 000
Lot 6 « CD musicaux, vinyles »	5 000	20 000
Lot 7 « Jeux Vidéo »	1 000	6 000

La durée de chaque accord-cadre est de QUATRE (04) ANS à compter de la date de sa notification. L'accord-cadre pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

• La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Le 03 octobre 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (pour les lots 1, 2, 3 et 4 valeur technique 70% et valeur économique 30% / pour les lots 5, 6 et 7 valeur technique 60% et valeur économique 40%), les offres suivantes :

– Lot n°1 "Littérature générale pour adultes" : l'offre de l'entreprise SAS LIBRAIRIE AUTREMENT ;

– Lot n°2 "Littérature générale pour la jeunesse" : l'offre de l'entreprise LIBRAIRIE PAPETERIE GERARD ;

– Lot n°3 "Bandes dessinées pour enfants et adultes" : l'offre de l'entreprise SAS LIBRAIRIE AUTREMENT ;

– Lot n°4 "Fonds local et régional : livres et bandes dessinées" : l'offre de l'entreprise SAS LIBRAIRIE AUTREMENT ;

– Lot n°5 "DVD et Blu-Ray" : l'offre de l'entreprise COLACO ;

– Lot n°6 " CD musicaux, vinyles " : l'offre de l'entreprise RDM VIDEO SA ;

– Lot n°7 "Jeux vidéo" : l'offre de l'entreprise RDM VIDEO SA

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire no

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251022-42-2106-DE
Date de réception : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation de l'accord-cadre).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

